

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le quinze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 06 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT, Myriam FERRIERE, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Eric GALLY, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

Le Maire propose dorénavant d'adresser les convocations par e-mail à l'exception de celles pour le vote du budget qui comporte des pièces jointes importantes. Les Conseillers donnent leur accord ; cette modalité pourra être reconsidérée en cas de problèmes de réception.

Il demande à chacun d'honorer, dans la mesure de leurs possibilités, les manifestations communales ainsi que celles organisées par les associations locales.

1/ BUDGET PRIMITIF 2014 : La commission du budget s'est réunie le 29 avril. Le Maire présente donc les orientations budgétaires qu'elle propose : maintien des taux d'imposition identiques à 2013, un produit d'impôts de 184.818€ (dont 37.569€ de FNGIR à reverser) en progression de 1,66% par rapport à 2013.

Investissement – section équilibrée à 161.358,30€ : Outre les dépenses obligatoires (déficit 2013 de 19.586,30€ + part capital des emprunts 24.952€), les dépenses déjà engagées pour 92.902€ (voirie rue du 11 nov. + matériel de taille + achat terrain et aménagement de parking rue du 8 mai) les dépenses suivantes sont envisagées pour un total de 23.918€ : honoraires architecte pour projet d'agrandissement de l'école + provision pour signalisation de sécurité routière + remplacement de 5 lanternes d'éclairage public pour mise aux normes + achat de logiciels mairie pour satisfaire aux évolutions comptables au 01/01/2015 .

Ces dépenses seront financées par l'affectation du résultat 84.561,30€, le virement de crédits de fonctionnement 57.273€ et les recettes propres d'investissement 19.524€ : fctva, tle et subventions.

Fonctionnement – section équilibrée à 581.222,53€ : Les dépenses courantes s'élèvent à 330.536€ + virement pour équilibre de la section d'inv. 57.273€ + 193.413,53€ de disponible sur excédent.

Elles seront financées par les recettes suivantes : recettes courantes 181.481€ + impôts 184.818€ (147.249€ de produit assuré *bases 2014 x taux 2013* + 37.569€ de reversement FNGIR «bénéfice réforme TP») + 214.923,53€ d'excédent 2013.

Le Conseil délibère sur les points suivants du budget :

- ***Investissements 2014*** : Le Conseil Municipal valide le programme suivant :

Aggrandissement de l'école : Le projet initié par la précédente municipalité sera poursuivi ; il est important de le finaliser avant la fin de l'année pour présenter une demande de subvention DETR (Etat) dès janvier 2015.

Sécurité routière : La vitesse excessive dans certaines rues, le stationnement et la circulation dans le village justifient la provision de crédits pour engager une programme d'équipements.: A.Lescureux, G.Beltri, E.Gally, E.Cleuet et J-M. Damay formeront avec le Maire une commission pour recenser sur le terrain les points critiques.

Mise aux normes Eclairage Public : remplacement de 5 lanternes (lampes proscrites au 01/01/2015). Coût des travaux 2.830€ - à charge de la commune 1.383€ - Subvention Ideal de 20% possible.

Achat logiciels dématérialisation comptabilité : obligatoire par la réglementation au 01/01/2015. La formation sera proratisée entre les 3 communes où travaille la secrétaire. Coût formation comprise 2.995€ht. Subvention Ideal 20% possible

Aire de jeux pour les petits : Ce projet sera étudié en 2015.

- Fonctionnement 2014 :

**** fournitures scolaires :** augmentation des crédits de 40 à 45€/ enfant – effectif en légère progression 75 enfants prévus

**** Entretien cloches église :** Suite au remplacement du planétaire (1.360€), plusieurs devis sont établis par le Sté Paschal en charge de la maintenance des installations : mise en conformité électrique pour 3.773€ttc, rempl. moteur cloche 1 pour 1.906€ttc, rempl. moteur tintement cloche 2 pour 1.453€. D'autres devis seront établis.

**** Personnel communal :**

1/ M. Hanquier, adjoint technique, peut bénéficier d'un avancement de grade cette année. Cela induit une charge supplémentaire annuelle d'env. 1.900€. Il a déjà bénéficié en 2013 d'un avancement de ce type. Le Conseil reporte en 2015 cette promotion par 9 voix pour le report et 6 abstentions.

2/ Le personnel qui utilise les produits phytosanitaires doit au 01/01/2015 avoir suivi une formation de même que la personne responsable des achats : formation sur 2 jours / 210€ par personne. La Ccalm organise une formation groupée pour un coût réduit à env. 140€/agent. M. Hanquier et Lescureux suivront cette formation. Celle reçue par les agriculteurs n'est pas valide.

3/ M. Damay suggère que M. Hanquier suive une formation aux premiers secours et que la commune se dote d'un défibrillateur qui pourrait être installé à la salle polyvalente. Le Conseil reconnaît l'utilité de cet équipement. A suivre.

**** Frais scolarité des enfants de Plessier à l'extérieur :** Un crédit de 8.355€ est prévu pour couvrir les frais de scolarisation des enfants de Plessier à l'extérieur (Mézières, Sisco de l'Avre & école privée). Un mandatement d'office de 5.661€ est intervenu en 2013 pour Mézières – année 2010 + 2011, les crédits ayant été inscrits au budget. Aussi à l'unanimité, le Conseil décide de ne pas provisionner de crédit au budget en opposition à ce système.

**** Fêtes et cérémonies :** reconduction des crédits 2013 à savoir : 300€ à O.Garnier et 100€ tours gratuits (manège enfantin) + 500€ à T.Mairesse (auto skooters) .

**** Subventions :** le Conseil retient à la majorité les propositions de la commission, à savoir
== renouvellement des adhésions CAUE (30€) club Magel (38€) Ass.maires 80 (167,45€) CAPEM (37€) + subventions associations ext. provision de 300€ (30€/participant si l'activité n'existe pas au Plessier + prise en charge du coût sup. au CLSH) Ass.Nat Croix Guerre (30€) Prévention routière (30€)

== Associations communales : Football (750€ + 250€ solde sub. 2013 suite à l'apurement des comptes) Tennis de table (300€) Gymnastique (800€) Comité des fêtes (1.000€) Usep écoles (150€+ 400€ forfait sur transport sortie scolaire) Club des Aînés (500€) Anciens combattants (200€) Batterie fanfare (700€) Sté chasse (200€).

== subvention au Centre communal d'actions sociales (CCAS) de 360€ pour lui permettre d'équilibrer son budget.

M. Gally demande à connaître l'année prochaine le nombre d'adhérents ou licenciés de Plessier et extérieurs de chaque association.

**** Participation branchements :** Le Conseil maintient la participation de 150€ par branchement «eau» ou «électricité» pour toute nouvelle construction ou réhabilitation d'ancien destinée à la résidence principale du demandeur.

**** Accueil périscolaire :** Sur proposition de M. le Maire et afin de permettre de maintenir plus d'enfants scolarisés au Plessier, le Conseil décide, à l'unanimité, pour la prochaine rentrée d'allonger les horaires d'accueil au périscolaire => 7h.30/18h.30

**** Logement - 4 rue des écoles :** Le Maire propose de remettre le logement communal en location dès que possible, les locaux n'étant pas adaptés pour l'accueil périscolaire. Il a reçu déjà plusieurs demandes. Adopté à l'unanimité. Il convient d'en fixer le loyer mensuel ; le Maire propose 590€ - adopté par 9 voix pour, 6 abstentions.

**** Garages communaux :** Le petit garage vient d'être loué – 30€/mois (DCM 05/04/2012) ; pour le grand, le Maire a une demande d'achat et une de location. Après en avoir délibéré, le Conseil décide par 12 voix de ne pas vendre ce bâtiment (2 abst / 1 pour). Le loyer mensuel est fixé à 35€. Une caution d'un mois de location sera demandée et le paiement fait par virement sur le compte de la Trésorerie.

**** Impôts :** La masse des impôts est donc, compte tenu de ces décisions, arrêtée à 184.818€ ; la commune, «bénéficiaire» suite à la réforme de la taxe professionnelle, reversera 37.569€ de FNGIR.

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014 : La masse des impôts 2014 arrêtée à 184.818€ correspondant au produit assuré, les taux 2014 proposés seront donc identiques à ceux de 2013 :

Taxe d'habitation	19,90%
Taxe foncier bâti	14,81%
Taxe foncier non bâti	41,57%
Contribution foncière entreprises	18,80%

Adopté à la l'unanimité.

3/ AVIS SUR PROJET EOLIEN Contoire /Davenescourt :

• Ce projet concerne l'installation de 12 aérogénérateurs de 150m par le Sté Energie Team sur les territoires de Davenescourt et Contoire ; une enquête publique se déroulera du 10/06 au 11/07/2014 et le Conseil doit émettre un avis. Elles seront implantées au bout du chemin de Davenescourt sur le plateau comme l'indique les plans fournis. La commune se situe en zone d'impact «fort».

Le Conseil, après en avoir délibéré, se prononce contre ce projet par 10 voix et 5 abstentions.

• Le Maire tient toutefois à préciser aux conseillers que les éoliennes sont toujours situées en limite de territoire et que les communes limitrophes se retrouvent donc avec la nuisance visuelle sans en avoir les retombées financières et rappelle que le produit perçu par éolienne produisant 2 MW est de l'ordre de 10.000€/an.

• Il reçoit la semaine prochaine le représentant de Valorem pour préciser certains points sur les éoliennes qui doivent être installées route de Fresnoy (utilisation des chemins, indemnisations).

4/ QUESTIONS DIVERSES :

• Le Conseil désigne M. Gilles Beltri en qualité de « correspondant défense » ; il fera l'interface entre les Armées et les administrés.

• Le Maire doit désigner 24 personnes aux Services Fiscaux pour constituer la commission communale des impôts directs composée de 6 titulaires et 6 suppléants. Il proposera tous les conseillers et complètera la liste avec les contribuables du village. Adopté

• La vanne de remplissage de la citerne incendie a été vandalisée. Estimation des travaux par la Nantaise des Eaux 3.748€ après négociation. Le Maire a fait intervenir un artisan local M. Brunel

pour un coût de 420€ttc. Les conseillers s'inquiètent de la responsabilité en cas de dysfonctionnement ; la commune mettra en cause celle de l'artisan. M. Gally suggère de faire procéder à des manœuvres d'exercice par les pompiers.

- Rythmes scolaires : Des adaptations à l'organisation des rythmes scolaires sont possibles à titre expérimental pour 3 ans maximum en concertation avec le conseil d'école. Le projet éducatif territorial devra être défini et adressé à l'Inspecteur pour le 06 juin prochain.

Le Maire et la commission scolaire se rapprocheront du conseil d'école.

La section «Longue Paume» se propose pour animer les activités du PEDT (rythmes scolaires) ; un match exhibition pourra être organisé le 14 juillet pour faire connaître l'activité.

M. Jean-Claude Goret est l'interlocuteur de la commune.

- Sur proposition de conseillers, le Maire recevra les organismes (Pep80 – Familles rurales) pour étudier les possibilités d'organisation et le financement des centres de loisirs sans hébergement. Un recensement des familles intéressées pourrait être fait au préalable.

- M. Coulon, conseiller régional, président du groupe « Envie de Picardie » demande aux conseils municipaux de se prononcer sur la suppression de la Picardie. Les Conseillers unanimement se prononcent contre la suppression de la Région Picardie.

- 25 MAI 2014 – Elections Européennes – Le bureau de vote est transféré à la mairie.

Le bureau est organisé en conséquence.

- Le Maire évoque les manifestations à venir – voir détail dans le bulletin.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 16 mai 2014

Le Maire,